



Jean PANEL

Président de l'Association "Pas de vent chez nous - Avenir du Boischaut sud"
7 juin 2023

➤ M. PANEL, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement la mission de votre association et dans quelle circonstance elle a vu le jour ?

Nous sommes des "amoureux" du Boischaut sud, du PNR de la Brenne et de la Vallée de la Creuse. Notre association a été créée en 2015 quand un promoteur est venu prospecter sur les terres de Vigoux, Celon et Argenton sur Creuse. Le fameux projet "Les Portes de la Brenne", situé sur le point le plus haut du département, a failli voir le jour. On s'est battu jusqu'au conseil d'Etat et David a vaincu Goliath ! Merci à tous nos adhérents qui nous ont soutenu pendant 7 années de combat.

➤ Comme vous le savez, la loi d'accélération des E.N.R a été votée au mois de janvier de cette année à l'Assemblée Nationale. Quelle est votre point de vue concernant la mise en place de cette loi si l'on veut garantir en France, une ressource électrique pilotable et raisonnable au tarif de vente ?

La Loi d'accélération des ENR est une fausse bonne idée ; en encadrant les projets, on les légitime ! Je refuse cette approche qui ressemble à un marchandage. L'éolien est une énergie non pilotable avec un taux de charge désastreux (20%) ; c'est une hérésie, une escroquerie en bande organisée. Il y aura un jour le procès de l'éolien, j'en ai l'intime conviction.

➤ Le département de l'Indre est déjà un très bon élève en matière de solutions E.N.R (Hydroélectricité, Champ PV, Méthanisation, filière Bois... C'est même le meilleur " élève" de la Région Centre-Val de Loire). Dans ce contexte factuel, que voudriez-vous voir pour que le département de l'Indre soit mieux considéré ?

Et oui, les frontières sont des territoires très convoitésqui servent souvent de monnaies d'échange... L'Indre, petit département, sans grande richesse, est loin des lieux du pouvoir. Qui osera prendre enfin une décision courageuse pour dire "Stop" à l'envahisseur !

Je salue les efforts de l'agence d'attractivité de l'Indre mais en même temps, je ne comprends pas la logique qui consiste à vanter notre territoire dans le métro parisien (campagne publicitaire de mai dernier) tout en laissant les promoteurs éoliens implanter leur parc dans des sanctuaires comme le PNR et la Vallée de la Creuse ! Il faut être cohérent !

➤ Le PNR de la Brenne, zone RAMSAR est mondialement connue et reconnue comme un territoire extrêmement riche que nous devons toutes et tous absolument protéger. C'est un véritable enjeu en matière de préservation internationale de la biodiversité. Aujourd'hui, ce territoire est attaqué de toutes parts avec des projets éoliens industriels. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

George Sand, en parlant de notre département, écrivait "Tout y enflamme l'imagination... tout y serre le cœur". Un territoire appartient d'abord à ses habitants ; ceux qui y vivent, y travaillent doivent être respectés ! Force est de constater que ce n'est pas le cas, puisqu'en dépit des pétitions et des avis défavorables rendus lors des Enquêtes Publiques, les projets se montent les uns après les autres ... Où est notre démocratie ?

➤ Destination Brenne (structure unique de promotion et de commercialisation de la destination touristique Parc naturel régional de la Brenne), s'est officiellement positionnée lors de sa dernière Assemblée Générale pour exclure tous projets éoliens dans l'intégralité du PNR. Comment jugez-vous cette décision ?

Ce sont des mots..., mais les actes ne suivent pas ! On s'offusque, on renvoie à d'autres la responsabilité... Tout cela n'est pas sérieux, j'en veux pour preuve que les promoteurs continuent de chasser en meute.... Les projets n'ont jamais été aussi nombreux : Luant, Vigoux, Chaillac, Martizay, Pouigny Saint Pierre, Concremierspour ne parler que des projets dans le PNR !

➤ Vous vivez un véritable affront moral et déontologique à la suite du dernier rendu du tribunal de Bordeaux. En effet, le projet dit « Les Sables » est de nouveau accepté après plusieurs refus officiels. Quel est votre sentiment sur ce sujet ? Qu'allez-vous engager pour définitivement exclure ce projet ?

Oui, c'est dur à avaler ! Le préfet avait pourtant signé un arrêté de refus.... Mais in fine, la décision a été prise par la 4^{ème} chambre de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux ! Est-ce normal ? Et les possibilités de recours sont quasi nulles ! Nous mettons actuellement toutes nos forces dans un ultime recours en "tierce opposition" avec l'aide d'un avocat du barreau de Paris. C'est très technique et il ne nous reste que deux mois pour tenter de faire revenir la Cour d'Appel sur sa décision ! Nous avons besoin du soutien du Conseil Départemental et d'une délibération des maires de l'Indre pour stopper cette fuite en avant, mais aussi de l'appui des médias pour dénoncer ce que nous appelons un déni de démocratie !

➤ Comment les élus du département vous soutiennent-ils ?

Ils m'écoutent avec bienveillance. Je les crois sincères mais je les sens impuissants. Tout se décide à un autre niveau et la complexité de la machine administrative et judiciaire profite aux promoteurs ! Oui, la encore, il y a une perte de souveraineté !

➤ Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. D'autres pépites sont bien présentes dans l'Indre. Cette situation contribue à son rayonnement. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?

Comme je vous l'ai dit, la meute est lâchée... Le PNR et la Vallée de la Creuse vont tomber. Ce qui a été fait dans la région de Vatan et d'Issoudun va se reproduire dans le Sud de l'Indre. Il est sans doute trop tard ... Nous, les associations, n'avons pas été écoutées !

Enfant du pays, amoureux de mon territoire, entrepreneur passionné, serviteur de l'Etat, je refuse de baisser les bras et j'appelle toutes les associations à se rassembler pour dire "ça suffit !".

Pascal VRIGNAT
Porte Parole

